



Congés payés et jour de fractionnement

Par **guimberteau**, le **30/10/2008 à 18:02**

Bonjour, je suis assistante maternelle et j'ai trois employeurs. Comme chaque année, je prends mes vacances de la sorte une semaine à Noël, une semaine en février et trois semaines en été. Avec l'accord de deux des trois employeurs, je prends une semaine supplémentaire sans solde au mois d'août, ce qui arrange ces deux employeurs financièrement et qui ne me dérange pas. Jusqu'à présent, je prenais deux jours de fractionnement supplémentaire comme je pense y avoir droit. Mais mon troisième employeur me soutient que c'est elle qui décide si elle me les donne. Quels sont mes droits. Urgent, urgent, merci, merci

Par **Marion2**, le **30/10/2008 à 18:20**

Bonsoir,
Si vous êtes Assistante Maternelle agréée, voyez directement avec votre relais, vous aurez tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin.

Par **guimberteau**, le **30/10/2008 à 18:39**

Ils en sont incapables, donc je me tourne vers quelque chose de plus sérieux j'y avais déjà pensé

Par **Marion2**, le **30/10/2008 à 20:22**

Bonsoir,rnAlors là, c'est incroyable ! Voyez alors avec l'adjoint au maire qui a en charge le relais et vous devriez avoir une réponse.rnSi à ce niveau pas de réponse, prenez directement rendez-vous avec le maire.rnBon courage.

Par **guimberteau**, le **30/10/2008** à **21:05**

mais quel rapport avec l'adjoint au maire? ou le maire.et pour en revenir à notre relais d'assistante maternelle, ils donnent plutôt raison aux parents quand il y a des problèmes.

Par **Marion2**, le **30/10/2008** à **21:47**

Parce qu'il y a toujours un adjoint qui supervise le relais. Il y a des règles, et des lois, il doit être en mesure de donner réponse à vos questions. rnJ'ai été moi-même adjointe au maire pendant 2 mandats et je sais ce dont je parle.rnCordialement